

> ÉVALUATION DES ATTEINTES À LA SANTÉ

ATOUT

- › Le programme des cours et des observations cliniques de la formation en évaluation des atteintes à la santé répond strictement aux critères d'agrément fixés par l'AM du 22 janvier 2007 fixant les **critères d'agrément pour la spécialité en médecine d'assurance et d'expertise médicale** et donne accès au **titre de spécialiste**.

RESPONSABLE ACADÉMIQUE & COMITÉ SCIENTIFIQUE

RESPONSABLE ACADÉMIQUE

- › Claude TOMBERG

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- › Betty KAKIESSE
- › Claude TOMBERG
- › Frederic SCHUIND
- › Isabelle LUTTE
- › Christian MELOT
- › Jean Pol PIRONET
- › Luc TIMMERMANS
- › Nicolas TWITTE

PUBLIC

- › Master en médecine et/ou d'un titre de master dans une des spécialités médicales de l'art de guérir reconnues par le SPF santé publique, y compris la médecine générale.

Toutes les admissions s'effectuent sur base d'un dossier d'inscription motivé.

EN PRATIQUE

-  Trois années de formation
-  ULB - Campus Erasme (Anderlecht)
-  1200 € par année

INSCRIPTION

<http://helsci.ulb.be>

CONTACT

02/555 85 17

helsci@ulb.be

[facebook/ULBHeLSci](https://www.facebook.com/ULBHeLSci)